

Ecole maternelle Les Genêts



liste indépendante
des parents d'élèves

Guide pratique de l'école des Genêts
fait **par** les parents **pour** les parents

Année scolaire 2018 - 2019

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
PRÉSENTATION ECOLE LES GENÊTS	4
INSCRIPTION A L'ECOLE	4
DEROULEMENT D'UNE JOURNEE	5
MERCI D'AIDER L'ECOLE POUR	8
CONSEIL PRATIQUE	9
STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRES – TEMPS VAL	12

ÉDITORIAL

Les parents d'élèves **LIPE** de Courbevoie sont heureux de vous offrir la nouvelle édition 2018/2019 du guide pratique des Genêts .

Ce guide a pour vocation à vous aider à gérer les nombreuses informations qui vous sont données tout au long du parcours scolaire de votre enfant. Il vous informera sur l'école, l'organisation des journées, les conseils pratiques des enseignants, les manifestations auxquelles participent les Genêts .

Qui sommes-nous ?

La LIPE est une liste indépendante et sans étiquette, créée il y a plusieurs années afin de pouvoir représenter le plus de familles possible.

Aujourd'hui, nous sommes présents dans 12 établissements scolaires de Courbevoie :

- Ecoles maternelles : Les Ajoncs, les Vanettes, les Genêts, Molière
- Ecoles primaires : Logie, Anatole France, Alphonse de Lamartine, Rouget de l'Isle, André Malraux, Jean Mermoz
- Collèges : Les Bruyères, Alfred de Vigny, Georges Pompidou

Nous souhaitons nous investir d'une manière familiale dans un mouvement parental à l'échelle de nos écoles. N'ayant aucune ambition sur le plan national, nous souhaitons simplement être proches et à l'écoute des parents des écoles que nous représentons, en toute simplicité et en toute "proximité".

Notre objectif est de préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être, faire avancer les choses, participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.

A l'école des Genets, la LIPE travaille en excellents termes avec l'équipe enseignante et Mme Mir-Emarati, la Directrice.

Pour plus de renseignements, vous pouvez :

- Consulter notre site Internet : <http://www.lipe-courbevoie.fr>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire courbevoielipe@gmail.com (adresse de la LIPE)
ou lipe.genets@gmail.com (adresse de la LIPE Genets)



PRÉSENTATION ECOLE LES GENÊTS

Adresse : 15 rue Hudri, 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 71 05 78 02

Directrice : Madame Esther Mir-Emarati

L'école des Genêts comprend 4 classes. L'école jouit d'une excellente réputation, les enfants étant extrêmement bien préparés pendant 3 ans pour l'entrée en CP.

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'école comprend 4 classes, pour un effectif de 111 élèves.

Les effectifs se répartissaient de la manière suivante :

Classe 1 : 26 PS, Esther Mir-Emarati

Classe 2 : 27 élèves (8PS/19MS) Camille Jouvelet

Classe 3 : 29 élèves (7MS/22GS) Brigitte Carrié Poquet

Classe 4 : 29 élèves (7MS/22GS) Amandine Sarron

Tous les enseignants sont assistés d'une « Dame de Service » (ATSEM) dédiée à la classe. Cette dame est aussi chargée du ménage de l'école, elle n'est donc pas constamment dans la classe. Ces dames mangent à midi avec les enfants dans le réfectoire.

Les personnels mairie sont :

- 4 ATSEM : Severine Derrouaz classe 1, Alice Natchar classe 2, Hanta Venot classe 3 et Candice De Marco (remplacée par Ismy Joseph pendant son congé maternité) classe 4.
- 2 agents de restauration : Mmes Sinora et Regina.
- 2 agents d'accueil en alternance : Mmes Mohamed et Silva.
- 1 intervenante musique via le conservatoire : Arielle Mangeard
- Mme Barbaria est la responsable du périscolaire sur l'école.

Chaque année, les effectifs et le corps enseignant peuvent changer, une mise à jour de ce livret sera donc faite en début de chaque année pour en informer les parents. Vous trouverez cette mise à jour sur le site de la LIPE.

INSCRIPTION A L'ECOLE

Votre enfant doit absolument être **propre le jour de la rentrée** (matin et sieste). C'est la loi. Il est inutile de l'amener s'il ne l'est pas ; en effet, les enseignants ne peuvent pas changer les enfants en plus de s'occuper de leur classe.

Si votre enfant n'est pas propre le jour de la rentrée, l'inscription sera maintenue et **l'enfant fréquentera l'école le jour où il deviendra propre.**

Attention : un enfant qui ne serait pas propre sera « rendu » à sa famille.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE – TEMPS EDUCATION NATIONALE

1) Rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014/2015, les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place à Courbevoie. Les enfants ont école le mercredi matin.

Depuis l'année 2015/2016, les horaires sont les suivants :

	8h -8h20	8h30 -11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 -18h	18h -18h45
lundi	accueil VAL	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie	sortie
					postscolaire étude garderie maternelle	postscolaire garderie maternelle élémentaire
mardi	accueil VAL	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie	sortie
					postscolaire étude garderie maternelle	postscolaire garderie maternelle élémentaire
mercredi	accueil VAL	enseignement	garderie 11h30 -12h30	Sortie		
			accueil de loisirs			
jeudi	accueil VAL	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie	sortie
					postscolaire étude garderie maternelle	postscolaire garderie maternelle élémentaire
vendredi	accueil VAL	enseignement	sortie	sortie	sortie	sortie
			déjeuner Avec sortie à 13h30	TAP	postscolaire garderie maternelle Élémentaire	postscolaire garderie maternelle Élémentaire

Il est important de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école. Les bornes d'inscription à la cantine se bloquent et **téléchargent les repas à 8h50**.

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

2) Absences / Vacances

Absences

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant au **01.71.05.78.02**

Fréquentation scolaire

Votre enfant doit venir à l'école tous les jours. Si vous devez vous absenter pour raisons familiales, merci de prévenir l'école assez tôt et de préciser la date de retour.

3) Avant l'école

Merci de veiller à ce que votre enfant ait pris un petit-déjeuner avant de partir pour l'école : il n'y a pas de collation le matin, et il ne pourra rien manger avant l'heure du déjeuner.

Il est possible de déposer son enfant en garderie le matin de 8h à 8h20. Les enfants sont surveillés par 2 dames de service (ATSEM).

4) Ouverture de l'école

Horaires

L'école ouvre à 8h20. Merci de veiller à déposer votre enfant à cette heure-là.

A 8h30, la porte sera fermée **sans réouverture possible.**

Accueil

Les enseignantes accueillent à tour de rôle une fois dans la semaine à la porte d'entrée les parents et les enfants. Les parents peuvent accompagner les enfants jusqu'à leur classe.

Comment discuter avec l'enseignant ?

N'hésitez jamais à venir voir le corps enseignant pour discuter de votre enfant.

De même l'enseignant prendra vite rendez-vous avec les parents s'il se passait quelque chose d'important concernant votre enfant.

Badge et inscriptions quotidiennes

L'école des Genets est équipée de bornes d'inscription à la cantine, au goûter, aux activités post scolaires et à la garderie du soir. Deux bornes se trouvent dans le hall d'entrée.

NE PAS OUBLIER CHAQUE MATIN de vous inscrire avec la carte en badgeant, et de compléter également les feuilles d'inscription manuelles, qui permettent de contrôler la bonne saisie sur les bornes.

Seuls, les parents peuvent badger.

5) Pendant l'école

Les activités dépendent du programme de l'éducation nationale et chaque enseignant vous expliquera comment il le mettra en œuvre au cours de l'année lors de la réunion de début d'année.

L'après-midi

Les petites sections font une sieste et se réveillent au fur et à mesure des besoins des enfants.

Les moyennes sections font ½ heure de repos puis commencent leur après-midi en musique ou en écoutant des contes.

Sieste, lits et tétines (Petite Section)

Pour les enfants qui font la sieste, l'école accepte les tétines, marquées et dans une boîte de rangement pour l'hygiène.

Les enfants choisissent leur lit et le gardent toute l'année. Cela évite ainsi les contaminations. Les draps, taies et couvertures sont changés 2 fois par semaine et chaque jour s'il y a un souci.

Doudou (Petite Section)

Votre enfant peut amener un doudou, pensez à le marquer.

Activité sportive

Chaque classe bénéficie du parcours de motricité au moins une fois par semaine afin que les enfants aient une activité sportive régulière.

Piscine & Patinoire

Les grandes sections vont à la piscine et si possible à la patinoire de Courbevoie en fonction des créneaux affectés par la mairie. Chaque grande section bénéficie en général de 9 à 10 sessions par an.

La municipalité met des cars à disposition.

Pour la piscine, les enfants doivent prendre avec eux un sac à dos avec leur maillot de bain, un bonnet de piscine, une serviette et un sac en plastique.

Pour la patinoire, la patinoire fournit les casques. Les enfants doivent prendre avec eux des moufles ou des gants.

Ces listes peuvent être complétées par les enseignants. Merci également de veiller à les habiller en conséquence (pas de jupe ou robe pour la patinoire pour les petites filles).

Note : N'achetez aucun vêtement ou accessoire avant de savoir si la classe de votre enfant va bénéficier d'un créneau à la piscine ou la patinoire.

Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie peut être annulée.

Plan Vigipirate

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont très strictes, surtout en période « Urgence Attentat ». Pour la sécurité des enfants, les sacs à dos ne sont pas autorisés (vérification trop difficile) sauf pour les activités post-scolaires.

Nous demandons aux parents de respecter les consignes de sécurité pour leur enfant.

6) Fêtes et manifestations

L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs manifestations dont la liste vous est communiquée au fur et à mesure :

Le photographe

Il passe 2 fois par an, à Noël et en avril. Le photographe reverse 20% des revenus à la coopérative de l'école. L'accord des parents est demandé avant de prendre les enfants en photo.

Sorties scolaires

Grâce à la coopérative, chaque classe peut bénéficier au minimum d'une sortie scolaire par an. Une participation complémentaire peut vous être demandée.

Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie peut être annulée.

Les spectacles à l'école

La coopérative permet de faire venir des spectacles à l'école tout au long de l'année : pièces de théâtre, spectacles de marionnettes, magiciens, etc ...

La kermesse de fin d'année

La kermesse a lieu au début du mois de juin. C'est un moment privilégié pour les enfants car leurs parents rentrent dans leur école et participent aux stands et activités.

Lots :

Pensez à garder tout au long de l'année les petits cadeaux, les petites choses qui feront des lots pour la kermesse.

Si votre société peut offrir des lots plus conséquents, pour la tombola, l'école pourra vous fournir une lettre à remettre au service concerné de votre entreprise.

Participation des parents :

La kermesse ne pourrait avoir lieu sans l'aide de parents pour tenir les stands.

Quelques semaines avant la kermesse, la liste des créneaux de tenue des stands est affichée devant l'école.

Merci par avance pour votre participation !

MERCI AUSSI D'AIDER L'ECOLE POUR ...

Photocopies

Merci d'indiquer à l'école si vous pouvez faire des photocopies. Cela rend service et permet d'économiser sur les crédits de l'école.

Accompagnateurs

L'école a du mal à trouver des accompagnateurs pour les sorties. N'hésitez pas à vous inscrire sur les panneaux d'affichage et à proposer vos services. Cela permet aux enseignants d'organiser des sorties intéressantes pour nos enfants. Lorsque le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie doit être annulée.

Papiers

Une école est une dévoreuse de papier, c'est pourquoi elle récupère les chutes de papiers (d'une imprimerie par exemple) ou les feuilles d'ordinateur déjà imprimées d'un côté. Pour

les dessins, les gribouillages c'est très bien et cela permet de faire des économies importantes.

Jeux, jouets, rangements

Lorsque vous rangez la chambre de votre enfant, vous pouvez penser à l'école qui prend volontiers jouets, livres, CD, DVD, garage, puzzles, encore en état. Cela agrmente le coin garderie ou la classe.

Ordinateurs avec CDROM, imprimantes, ...

Vous connaissez peut être une société qui parfois déclasse ses ordinateurs. L'école est intéressée si la société les donne pour 1€ symbolique.

MÉMO PRATIQUE :

Réunions d'informations

Deux réunions d'information ont lieu chaque début d'année :

- Une réunion par niveau organisée par la Direction de l'école : le but est de présenter l'école, les enseignants et l'organisation de la journée.
- Une réunion avec la Direction du VAL : il s'agit de présenter l'équipe d'animation, et les différents temps VAL (restauration, activités post scolaires, garderie, centres de loisirs du mercredi et des vacances)

Coffres à vêtements

Vous trouverez un gros coffre contenant tous les vêtements perdus **sans nom**. N'hésitez pas à venir chercher des vêtements que votre enfant aurait pu oublier le midi, ou le soir. **TOUS les vêtements doivent être marqués,**

Assurance Scolaire

Elle est indispensable

- ⇒ pour les activités scolaires proposées par les enseignants
- ⇒ pour les activités extrascolaires (cantine, centre de loisir, garderie, ...)

Vérifiez votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités, et n'assure pas votre enfant s'il est victime d'un accident.

Votre enfant doit être couvert dans les 3 cas suivants : 1/il se blesse lui-même. 2/ il blesse un enfant. 3/ il est blessé par un enfant.

Vérifiez auprès de votre assurance si les 3 cas sont couverts.

Sinon, en général, la MAE, est traditionnellement l'assurance la plus utilisée.

Numéros de téléphone

Pensez à donner les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée. **Si votre numéro change, pensez à le transmettre à l'école.**

C'est **EXTREMEMENT** important pour l'école d'avoir des numéros à jour, pour vous joindre en cas d'accident.

Nourrices et personnes habilitées

N'oubliez pas de faire une lettre d'autorisation portant le nom de la personne et son degré de relation avec l'enfant (mamie, nourrice, etc.) datée et signée par vous. L'école ne confie pas les enfants à des mineurs (frères ou sœurs) **sans autorisation écrite de la part des parents.**

Laissez le numéro de téléphone de l'école à cette personne qui pourra ainsi prévenir l'école en cas d'un éventuel retard.

Coopérative

On vous remettra à chaque début de trimestre une enveloppe contenant une carte coopérative. La participation est facultative et le montant libre. Vous pouvez payer par chèque. L'argent de la coopérative sert à acheter :

Tous les vélos que vous voyez, les développements de photos pour toutes les occasions extraordinaires, des livres de contes, des CD et DVD, du matériel pour les classes, payer les entrées de musée et également de pouvoir aider les familles en difficulté pour des sorties particulières, etc.

Les comptes sont vérifiés par l'OCCE92, à la fin de chaque année et peuvent être vérifiés par les parents élus.

Les vêtements

Aucun bijou à l'école.

Pensez à **marquer** les vêtements de votre enfant (notamment blousons, cagoules, chapeaux, gants), ainsi qu'à lui mettre des tenues pratiques.

Les **écharpes sont interdites** (risque d'étranglement).

En particulier pour les petits :

- ⇒ pantalon élastique à la taille
- ⇒ chaussures à scratch
- ⇒ pas de salopette, ceinture, bretelles

*******TOUT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT MARQUE*******

Etant donné que tout doit obligatoirement être marqué, la LIPE a créé un partenariat avec le site A-Qui-S pour vous permettre de commander à un tarif avantageux des étiquettes pour marquer les vêtements de vos enfants. N'hésitez pas à vous connecter sur le site www.a-qui-s et en indiquant le code COU1318 vous bénéficierez entre 5% et 15 % de réduction.

Hygiène

RAPPEL : Pensez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant (poux).

N'oubliez pas de **prévenir si les poux apparaissent**, afin que l'école puisse faire un **affichage général**.

Essayez de couper les ongles de votre enfant très courts afin d'éviter des griffures.

Nous vous rappelons que le personnel de l'école n'est pas autorisé à « essayer » les enfants, nous vous conseillons de les rendre autonome.

Maladie et médicaments

Nous vous rappelons que l'école ne peut pas donner de médicament à votre enfant. Il est parfois difficile de faire garder son enfant quand on travaille, mais les enseignants sont sur leur lieu de travail : merci de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est fiévreux ou contagieux...

N'oubliez pas de **signaler si votre enfant est contagieux**, afin que l'école puisse faire un **affichage général (varicelle, scarlatine, rubéole, roséole ...)**. De manière générale, signalez le matin si votre enfant a été fiévreux la nuit, mal de ventre, mal de tête ... afin que l'équipe enseignante puisse être vigilante durant la journée de classe.

Jouets, bonbons

Pour éviter les conflits, aucun jouet n'est accepté à l'école.

Pensez à vérifier les poches de votre enfant avant l'entrée à l'école, et si vous retrouvez des morceaux de puzzle ou des pièces d'un jeu, merci de les ramener à l'école.

Merci de ne donner aucun bonbon ou chewing-gum à votre enfant.

Psychologue scolaire

Le psychologue scolaire (**gratuit**) dépend de l'éducation nationale et reçoit sur rendez-vous, dans son bureau. Parlez en avec la Maitresse de votre enfant si besoin.

Laissez vos coordonnées, nom de l'enfant, l'école, et l'objet de votre demande.

Change

En cas de « petits incidents », l'école a des changes grâce aux boîtes fournies en début d'année à l'école par les parents. Pensez à adapter le contenu de cette boîte en fonction des saisons. L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous devrez ramener le change dans les meilleurs délais à l'école.

Autonomie

A l'école, les enfants doivent apprendre à essayer avant de demander l'intervention d'un adulte : « Tu essaies d'abord, je te montre, et si vraiment tu n'y arrives pas, je t'aide »

Rangement

De la même façon qu'à la maison, après chaque activité les enfants apprennent à ranger le matériel utilisé à l'école.

Rentrée au CP

Mme Mir-Emarati envoie la liste des « grandes sections » aux deux écoles Anatole France (directrice Mme Marie Bourquard) et Logie (directrice Mme Florence Labbé), qui se répartissent équitablement les élèves. Il n'y a pas de sectorisation sur ces 2 écoles. Seul l'élément « rapprochement des fratries » est pris en compte.

Les 2 écoles ont une excellente réputation, et préparent remarquablement les enfants.

STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRES – TEMPS VAL

Les structures extra-scolaires (Cantine, Temps d'activité périscolaire et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animés par des équipes qui dépendent de la Mairie.

1) **Carte « QUALITE DE VILLE »**

La ville de Courbevoie met à disposition une carte QUALITE DE VILLE pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Cette carte a pour objectif de faciliter l'inscription et le paiement des activités suivantes :

- ⇒ restauration scolaire,
- ⇒ garderie en maternelle
- ⇒ les activités post scolaire,
- ⇒ les goûters,
- ⇒ le temps NAP
- ⇒ le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires),

Cette carte (un seul compte par famille mais autant de cartes que d'enfants) demande une inscription au préalable à la mairie de Courbevoie (Caisse des Ecoles). Le rechargement de cette carte peut se faire sur Internet sur le site de la mairie.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter le site de la ville <http://www.ville-courbevoie.fr/> ou vous rendre directement à la mairie.

2) **Animateurs**

En 2017/2018, l'équipe d'animation était composée de :

*6 animateurs le midi (pour 95 enfants environ)

*4 pour la garderie du soir (pour 48 à 65 enfants environ).

L'équipe est encadrée par une directrice, Mme Barbaria

3) **Cantine**

Badge

Chaque jour, lorsque vous avez badgé, un repas est commandé et décompté.

Horaires

La cantine se déroule de 11h30 à 13h30. Les petites sections mangent d'abord, puis les moyennes et grandes sections.

Accompagnement

Une équipe de 6 animateurs encadre les enfants pendant la cantine et la pause méridienne.

Les dames de services mangent également avec les enfants.

Les animateurs ont avec eux pendant le repas un classeur recensant les PAI ainsi que l'alimentation spécifique (enfants ne mangeant pas de porc, etc ...).

Les enfants qui mangent de tout sont incités à goûter à tout.

Application

La Ville de Courbevoie a mis à disposition des parents une application permettant de consulter les repas de l'école de leurs enfants : déjeuner et goûter.

Comment ça marche ?

- Télécharger l'application Bon'app sur Play Store (Android) ou iTunes (iOS)
- Créer un compte en inscrivant une adresse email valide
- Sélectionner l'école de votre enfant

Il est aussi possible de se rendre sur l'outil en ligne en flashant le QR Code ci-dessous

4) Activités Post-scolaires

L'école propose de manière régulière des activités post scolaires payantes. Les inscriptions se font sur internet ou en mairie au cours du mois de juin en général (le nombre d'inscrit est limité).

L'éveil musical : Le jeudi après-midi 17h-18h: MS / GS

Play time : Le mardi après-midi 17h-18h: MS / GS

Les activités commencent et se terminent à l'heure. Merci d'être très ponctuels.

5) Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et le goûter

Les temps NAP ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30.

En maternelle, ils sont répartis en deux temps :

- Temps calme jusqu'à 15h (sieste pour les petits ou activités calmes pour les moyens et grands)
- Activité (NAP) de 15h à 16h30

Chaque activité NAP a une finalité pédagogique. Les NAP sont répartis par période (6 période par année scolaire), les groupes étant constitués par niveau d'âge.

Des activités extérieures ou avec intervenants extérieurs (professeurs dans des associations) sont réparties entre toutes les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, éveil musical, initiation au judo, anglais, etc ...

Le goûter n'est pas inclus dans le temps NAP, il est donné entre 16h30 et 17h.

6) Garderie

La garderie du soir :

L'école fonctionne de 16h30 à 18h30. **Si vous n'avez pas pu venir chercher votre enfant avant 18h45, il sera conduit au commissariat par la police municipale.**

L'inscription de votre enfant se fait chaque matin grâce à la carte Qualité de Ville. Une inscription en mairie au préalable est nécessaire.

La garderie du midi : Le mercredi de 11h30 à 12h30. La restauration n'est pas incluse.

7) Centre de loisirs du mercredi (13h-18h45) et vacances scolaires (8h-18h45) (VAL - Vacances Animation Loisirs)

Le centre le mercredi est situé à l'école même. Il est géré par la mairie. Vous devez inscrire votre enfant directement à la mairie, en même temps que la cantine, garderie du soir, ... la priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Le centre de loisirs se situe dans une autre école lors des vacances scolaires.

Horaires

L'accueil de l'enfant se fait entre 8h et 9h.

Vous pouvez reprendre votre enfant entre 17h et 18h45. Le repas et goûter de votre enfant est compris.

Si pour des raisons de force majeure, vous deviez amener votre enfant après 9h, vous devez téléphoner à 8h30 pour que les repas de votre enfant soient commandés (déjeuner + goûter).

8) Respect des horaires

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les enfants ne sont pas autorisés à sortir en dehors des horaires prévus, même pour des rendez-vous médicaux

Les seules exceptions concernent les enfants inscrits et suivis en MDPH (Maison du handicap).

Pour rappel les temps VAL sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi : pause méridienne (11h30 à 13h20) et garderie du soir (16h30 à 18h45)

Mercredi : centre de 11h30 jusqu'à 18h45

Pas de cantine possible sans centre de loisirs (dans ce cas sortie au plus tard à 12h30)

Vendredi : cantine de 11h30 à 13h30 puis NAP (jusqu'à 16h30) ou garderie du soir (18h45)

9) Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font sur Internet via votre Espace Famille à certaines périodes de l'année dont vous êtes prévenus à l'avance.

En cas d'inscription aux accueils de loisir des vacances scolaires hors période d'inscription, le tarif non inscrit se monte au double du tarif inscrit.

Attention donc à bien respecter les dates d'inscription aux accueils de loisirs, pour chaque période de vacances.